**COMPTE RENDU DE LA REUNION AVEC MADAME HADDAD - RESPONSABLE DE LA POLICE MUNICIPALE DE LEVALLOIS LE VENDREDI 26 JUIN 2020**

Carole Chabannes, Pascal Blanchet et Laurent Montet, représentants des Résidents, ont été reçus par Madame HADDAD, Adjointe Déléguée à la Police Municipale, en les locaux de la Mairie de 18h15 à 19h30 ce vendredi, le 26 juin 2020.

**Résumé** :

Nous avons exposé à la Mairie la dégradation des conditions de vie constatée ces dernières années (trafic de drogue, nuisances sonores sur les quais et la place Pompidou, circulation de scooters sur la place, voitures garées de manière anarchique à proximité, dégradations de façade, … La Mairie nous a écoutés, mais a reconnu une certaine impuissance (manque d’effectifs de Police Municipale mis en avant comme principale raison). La Mairie a connaissance de la problématique.

**Le Conseil qui nous est donné et de faire constater systématiquement par la Police Municipale dès qu’une nuisance est observée**. Les appels et motifs sont recensés et transmis aux élus quotidiennement. Plus, il y aura d’appels, et plus la Mairie prendra en compte le problème et agira rapidement. Par ailleurs, cela permettra de constituer des dossiers contre les fauteurs de trouble, entre autres dans le cadre des nuisances sonores.

**Extensif** :

Nous avons introduit la réunion en indiquant que depuis plusieurs mois et semaines de multiples nuisances avaient été observées, et que, malgré de nombreuses actions individuelles, les résidents n’avaient pas noté la mise en place d’une politique permettant de remédier à ces désordres. En conséquence, les résidents se sont réunis afin d’introduire auprès de la Mairie une démarche collective par le biais d’une pétition, reprenant les différents troubles rencontrés et demandant une politique déterminée de la part de la Mairie afin de retrouver un environnement de vie sur, calme, et agréable.

Nous avons présenté les 3 thématiques des désordres en détaillant pour chacune d’elles les différents éléments. Madame HADDAD nous a indiqué qu’elle connaissait l’existence de problèmes pour passer régulièrement par le quartier. Toutefois, elle a reconnu après avoir discuté des différents points que le degré d’insécurité était plus élevé que ce qu’elle ne pensait.

Elle a ensuite indiqué les situations sur les quelles la Mairie pouvait directement intervenir, et celles sur lesquelles soit la Police Nationale, soit la Préfecture devaient intervenir.

Elle nous a dit qu’elle avait repris la Responsabilité de la Police Municipale depuis un an, qu’elle était avocate de formation et de profession, et qu’elle avait aujourd’hui une bonne connaissance du dossier de la sécurité.

Elle a reconnu, étant une Levalloisienne depuis des années, que la sécurité s’était dégradée au cours des deux dernières années. Elle en attribue la cause à une réduction des effectifs de la Police Municipale, liée à deux facteurs, d’une part la réduction des budgets, et d’autre part le recrutement un peu sauvage de communes voisines dans les effectifs de la Police Municipale, connue pour son expertise. Aujourd’hui, en fin de journée, il n’y a que 6 policiers pour assurer les interventions sur toute la commune, ce qui n’est pas suffisant pour assurer une présence forte, seule manière pour maintenir l’ordre et la sécurité.

Elle nous a indiqué que le point essentiel pour retrouver le niveau de sécurité souhaitable passait par le renforcement des effectifs de la Police Municipale et les moyens mis à sa disposition.

Des décisions d’investissements matériels ont été déjà prises comme :

* L’addition d’un système basé sur l’intelligence artificielle pour le suivi et l’interprétation des vues prise par le système actuellement en place de caméras de surveillance, qui permettra une activation plus rapide des interventions des brigades,
* Une évolution du système pilotant la constatation d ‘infractions de stationnement, et permettant un enlèvement plus rapide des véhicules en infraction,
* La mise en place de nouvelles caméras de surveillance permettant de suivre des zones qui aujourd’hui ne sont pas couvertes,

Sur le coté des effectifs, il est clairement décidé plusieurs points :

* Le renforcement des effectifs de la Police Municipale en général,
* Le recrutement des postes non pourvus à l’heure actuelle,
* Le recrutement de 20 nouveaux policiers municipaux,
* L’accréditation de 6 policiers pour la constatation des troubles sonores et la possibilité de dresser des procès-verbaux de constat,
* Ces mesures nécessiteront un délai entre 2 et 3 mois pour leur mise en place

Bien évidemment, il faudra attendre les résultats de l’élection municipale du dimanche 28.

Vous trouverez ci-après le détail pour chacun des points qui ont été évoqués :

**Les nuisances liées aux scooters, motos et voitures** :

* Circulation anarchique et parking des scooters sur la place Georges Pompidou et ses voies adjacentes, et rodéo sur le quai Pasqua
  + La circulation et le parking ne sont pas autorisées, aussi, il est recommandé de **systématiquement** notifier la Police Municipale des infractions constatées, avec prise de photo à l’appui. Tous les appels à la Police Municipale sont enregistrés. Si la Police Municipale ne veut pas intervenir, il est souhaitable d’informer la Responsable de la Sécurité de telles réponses négatives par courriel. Tous les jours, un point est fait, et avec les enregistrements, une suite est donnée en fonction de la réalité des échanges téléphoniques.
* Véhicules ne respectant pas les interdictions de stationnement sur l’avenue Georges Pompidou, l’allée Matisse, et le quai Pasqua
  + Identique au point précédent, demander systématiquement l’intervention de la Police Municipale.
* Non-respect de la réglementation sonore, conséquence de pots d’échappement non-homologués ou de régimes moteurs excessifs
  + Identique au point précédent, demander systématiquement l’intervention de la Police Municipale. Cela n’est pas forcément évident de par le mouvement des véhicules. Mais, lorsque c’est possible, essayer d’arrêter les véhicules, sans toutefois prendre de risques inconsidérés.

**Les troubles à l’ordre public et délits** :

* Trafic et consommation de stupéfiants/drogues dans les allées Picasso et Matisse, et l’allée le long du quai Pasqua
  + Une caméra supplémentaire est en cours d’installation sur l’allée Picasso. Nous avons signalé la nécessité d’avoir une caméra permettant de surveiller l’allée Matisse.
  + La Police Municipale peut intervenir, mais n’a pas l’autorité pour ce qui concerne le trafic de stupéfiants. Elle a, donc, besoin, dans de telles interventions du support de la Police Nationale, qui est en effectif limité. Une nouvelle commissaire a été nommée et la coordination semble pouvoir se développer de manière plus harmonieuse entre les deux polices.
  + Des effectifs supplémentaires permettraient d’avoir une présence sur le terrain beaucoup plus forte, et par conséquence de déloger les bandes se rassemblant régulièrement à l’heure actuelle.
* Dégradations des façades de la résidence avec récidive après une première réparation
  + Nous avons, comme mentionné précédemment, mis en avant la nécessité d’installer une caméra de surveillance sur cette allée qui permet aux bandes de pouvoir s’échapper d’un côté ou de l’autre.
* Attroupements diurnes et nocturnes sur la place Georges Pompidou, les allées Picasso et Matisse, l’allée le long du quai Pasqua, ainsi que sur le parc longeant la Seine, avec quelques fois des bagarres et des nuisances sonores jusqu’à 4 heures du matin ces derniers jours
  + Il est indispensable de demander l’intervention de la Police Municipale lors de l’observation de tels attroupements ; aujourd’hui les effectifs ne permettent pas toujours d’intervenir rapidement ; mais avec le renforcement des effectifs, une intervention rapide devrait être possible. L’accréditation de Policiers Municipaux pour le constat de nuisance sonores permettra de développer leur pouvoir d’intervention.

Les nuisances sonores, olfactives, et d’encombrement de certains restaurants :

* Nuisances sonores et olfactives récurrentes, avec entre autres des soirées Karaoké se terminant très tardivement, après minuit
  + La Police Municipale ne peut intervenir que pour constater la survenance de nuisances. Avec l’accréditation de nouveaux policiers municipaux, cela permettra d’intervenir durant la nuit. Madame HADDAD a renforcé le point que sur ce type de nuisance, c’est un dossier entre les personnes qui subissent une gêne persistance et la société responsable des nuisances. La constitution d’un dossier solide et cumulatif est par contre indispensable pour pourvoir avoir une décision de la Préfecture.
* Trottoirs encombrés ne permettant pas certains jours de circuler sans emprunter l’avenue
  + Chaque restaurant s’il occupe un espace public doit afficher le plan qui a été autorisé par la Mairie. Celui-ci prévoit obligatoirement le passage facile au minimum d’une personne avec une poussette. Si le plan n’est pas respecté, il faut faire appel à la Police Municipale pour faire constater l’infraction. En cas de récidive, la Mairie a le pouvoir de retirer l’autorisation d’avoir une terrasse.

Comme vous avez pu le constater l’échange de vues a été très ouvert. Nous avons apprécié l’ouverture de Madame HADDAD et la reconnaissance des insuffisances actuelles. Nous avons également apprécié le partage des solutions qui devraient être mises en place pour remédier à la situation.

Nous nous devons de continuer à maintenir une pression forte sur l’équipe municipale, tout en profitant de cette ouverture pour mener un dialogue constructif pour retrouver un cadre de vie digne de la Ville de Levallois.